Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 7 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

NOR : *MENH2101946A*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 7 avril 2021, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE).

Le nombre total de postes offerts est fixé à 24, répartis par académie de la manière suivante :

Aix-Marseille	2
Amiens	1
Bordeaux	3
Dijon	1
Grenoble	4
Limoges	1
Nancy-Metz	3
Nice	1
Poitiers	4
Reims	2
Strasbourg	1
Toulouse	1
Total	24

La date de clôture des inscriptions fera l'objet d'un arrêté du recteur d'académie concerné.

Les candidats retirent et déposent leur dossier de candidature à l'agence locale du Pôle emploi dont relève leur lieu de domicile. Seuls les candidats dont le dossier aura été retenu par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.